Plan Local d'Urbanisme de Sèné

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

PLANCHE INFRACOMMUNALE N°1

Vu pour être annexé à la délibération du 7/05/2024
Le Président
Modeste Le Bleis, Sèné-Sude

0 100 m
1/1000

Planen HARDI

LEGENDE

ZONES DU PLU
- Limite de zone

SECTEURS DE PROJET ET MOBILITÉS
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 6L-C10)
- Emplacement réservé (L151-41 C1)
- Périmètre soumis à Orientations d'aménagement et de programmation (L151-7 C1)
- Périmètre de diversité commerciale (R151-37 C1)
- Linéaire commercial à préserver (R151-37 C1)
- Marge de recul des constructions par rapport aux voies

PRESCRIPTIONS LIÉES AU LITTORAL
- Marge de recul définie par rapport au front de mer (L151-19 C1)
- Limite des Espaces proches du rivage
- Limite haute de la bande littorale des 100m depuis la limite Terre-Mer (donnée à titre indicatif hors zone U)

PAYSAGE ET ELEMENTS DE LA TVB À PRESERVER
- Mare (L151-19 C1)
- Cours d'eau (L151-23 C1)
- Zone humide identifiée selon l'arrêté du 1er octobre 2009 sur les zones AU
- Zone humide validée par la Commission Locale de l'Eau (source : GMAIA)
- Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 C1)
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 C1)
- Espace vert commun (L151-19 C1)
- Espaces boisés classés (L113-1 C1)
- Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

PATRIMOINE BÂTI À PRÉSERVER
- Cônes de vue
- Secteur bâti avec prescriptions paysagères (L151-19 C1)
- Secteur d'intérêt patrimonial englobant le bâti (L151-19 C1)
- Patrimoine religieux/calvaire (L151-19 C1)
- Secteur de présomption de sensibilité archéologique

RISQUES
- Secteur concerné par un aléa submersion marine (source : Porter à Connaissance du PrRM 2011)
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants cornemars - Zonage bleu
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants cornemars - Zonage rouge

INFORMATIONS
- Construction récemment autorisée (source : commune)
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Périmètre sanitaire agricole (source : CASG)
- Limite parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite communale

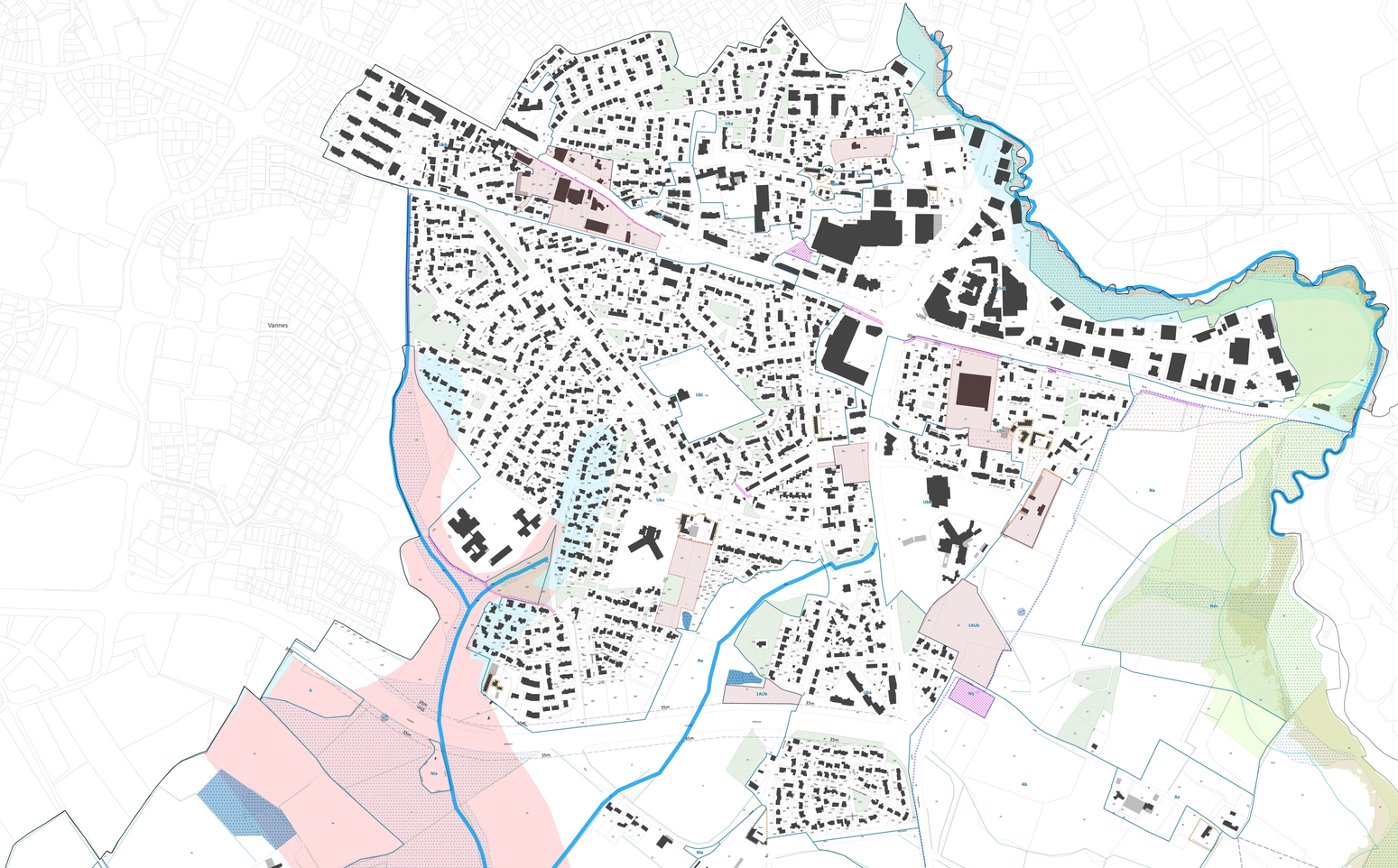

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Surface	Destination
1	Commune de Sèné	1 267 m²	Création d'un cheminement piétonnier et cyclable entre le rue du Verger et la rue des Chênes Verts
2	Commune de Sèné	610 m²	Élargissement de la route de Nantes pour le mise en place d'un secteur de déplacements actifs (cyclistes & piétons)
3	Commune de Sèné	1 184 m²	Élargissement de la route de Nantes entre le rond-point de la Bée (rue de la Vierge)
4	Commune de Sèné	524 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Pruflieu et la rue du Pruflieu
5	Commune de Sèné	1 018 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Pruflieu et le Calvaire (en direction de Theix)
6	Commune de Sèné	240 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Pruflieu et le Calvaire (en direction de Theix)
7	**Commune de Sèné**	**670 m²**	**Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Pruflieu et St Léonard (en direction de Vannes)**
8	Commune de Sèné	1 208 m²	Création d'un cheminement piétonnier sécurisé entre le rue du Bois de Lise et Vannes (rue de la Vierge)
9	Commune de Sèné	186 m²	Création d'une liaison sécurisée(et piétonne) rue Henri Dunant
10	**Commune de Sèné**	**4 565 m²**	**Aménagement du jardin familiale et liaison pour l'urbanisation du secteur de Nantes**
11	**Commune de Sèné**	**260 m²**	**Élargissement de la route de la Croix Neuve pour la création d'une piste cyclable**
12	**Commune de Sèné**	**81 m²**	**Liaison active (piétons/ cycles) / Cycle à Energieux (ex Energieux 93)**
13	Commune de Sèné	510 m²	Aménagement d'espaces publics pour le raidissement de l'entrée de Vieux (route de Vannes) et la mise en place d'un cheminement piétonnier sécurisé
14	Commune de Sèné	874 m²	Liaison douce(piéton) entre le rue des genêts et le rue de Cantaux
15	Commune de Sèné	1 574 m²	Extension de l'espace public naturel de détente et de repos - Espace jeux de Cantaux
16	Commune de Sèné	551 m²	Aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé en retrait de la route - entre Leclerc du Pruflieu et place de la Mairie
17	Commune de Sèné	493 m²	Extension de l'espace public naturel de détente et de repos (sud-ouest Etoile de velours)
18	**Commune de Sèné**	**1 000 m²**	**Aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé (rue de la Vierge - rue de Nantes)**
19	**Commune de Sèné**	**745 m²**	**Création d'un cheminement actif (piétons/ cycles) du Bourg vers Montjarrieux**
20	Conservatoire du littoral	2 208 m²	Mise en valeur d'un site naturel - aire de Pianel
21	Commune de Sèné	1 000 m²	Aménagement de l'espace public naturel - Ferrage de Saint Arnel
22	Commune de Sèné	1 000 m²	Création d'une aire naturelle de stationnement à Cantaux
23	Commune de Sèné	1 500 m²	Aménagement de l'accès routier à 500 m permettant d'une aire de stationnement à Cantaux
24	Commune de Sèné	22 m²	Sortie (sur piétons) du chemin rural - à Cantaux
25	Commune de Sèné	710 m²	Mutualisation des circulations piétonnes sur la partie Est au Bodet et réaménagement sécurisé de la sortie de Bodet (chemin rural)
26	Commune de Sèné	364 m²	Sortie de Bodet (chemin rural) RPR ex. Cornaze de Lesnerac
27	Commune de Sèné	2 555 m²	Modification aux activités sédentaires (bassins, secteur de stockage, etc.)
28	Commune de Sèné	897 m²	Création d'une aire de retournage des matériels de plaine ambassyndic au Bodet
29	Commune de Sèné	1 205 m²	Création d'une aire naturelle de stationnement route du Bodet
30	**Commune de Sèné**	**408 m²**	**Mise en sécurité/sortie entre la route de Kérlevoi et la ville / hauteur de la chapelle de Kerlevoi**
31	**Commune de Sèné**	**1 483 m²**	**Création d'une aire naturelle de stationnement à Pont Verre**
32	Commune de Sèné	12 796 m²	Aire naturelle de détente et de découverte de la pointe de Pont Verre

Sené

Plan Local d'Urbanisme de Sené

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

PLANCHE
INFRACOMMUNALE N°2

Vu pour être annexé à la délibération du 19/02/2024
Le Président,
Modeste Le Bihan, Sylvie Dulac

0 100 m
1/2 500

Planen HARDZ

LEGENDE

ZONES DU PLU
- Limite de zone

SECTEURS DE PROJET ET MOBILITÉS
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 6) a/CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Périmètre assorti à Orientations d'aménagement et de programmation (L151-7 CU)
- Périmètre de diversité commerciale (R151-37 CU)
- Linéaire commercial à préserver (R151-37 CU)
- Marge de recul des constructions par rapport aux voies

PRESCRIPTIONS LIÉES AU LITTORAL
- Marge de recul définie par rapport au front de mer (L151-19 CU)
- Limite des Espaces proches du rivage
- Limite haute de la bande littorale des 100m depuis la limite Terre-Mer (donnée à titre indicatif hors zone U)

PAYSAGE ET ÉLÉMENTS DE LA TVB À PRÉSERVER
- Mare (L151-19 CU)
- Cours d'eau (L151-23 CU)
- Zone humide identifiée selon l'arrêté du 1er octobre 2009 sur les zones AU
- Zone humide validée par la Commission Locale de l'Eau (source : GMAN)
- Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
- Espace vert commun (L151-19 CU)
- Espaces boisés classés (L113-1 CU)
- Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

PATRIMOINE BÂTI À PRÉSERVER
- Cône de vue
- Secteur bâti avec prescriptions paysagères (L151-19 CU)
- Secteur d'intérêt patrimonial englobant le bâti (L151-19 CU)
- Patrimoine mégalithique (L151-19 CU)
- Secteur de préemption de sensibilité archéologique

RISQUES
- Secteur concerné par un aléa submersion marine (source : Porter à Connaissance du Préfet 2011)
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants vannetais - Zonage bleu
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants vannetais - Zonage rouge

INFORMATIONS
- Construction récemment autorisée (source : commune)
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Périmètre sanitaire agricole (source : CASE)
- Limite parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite communale

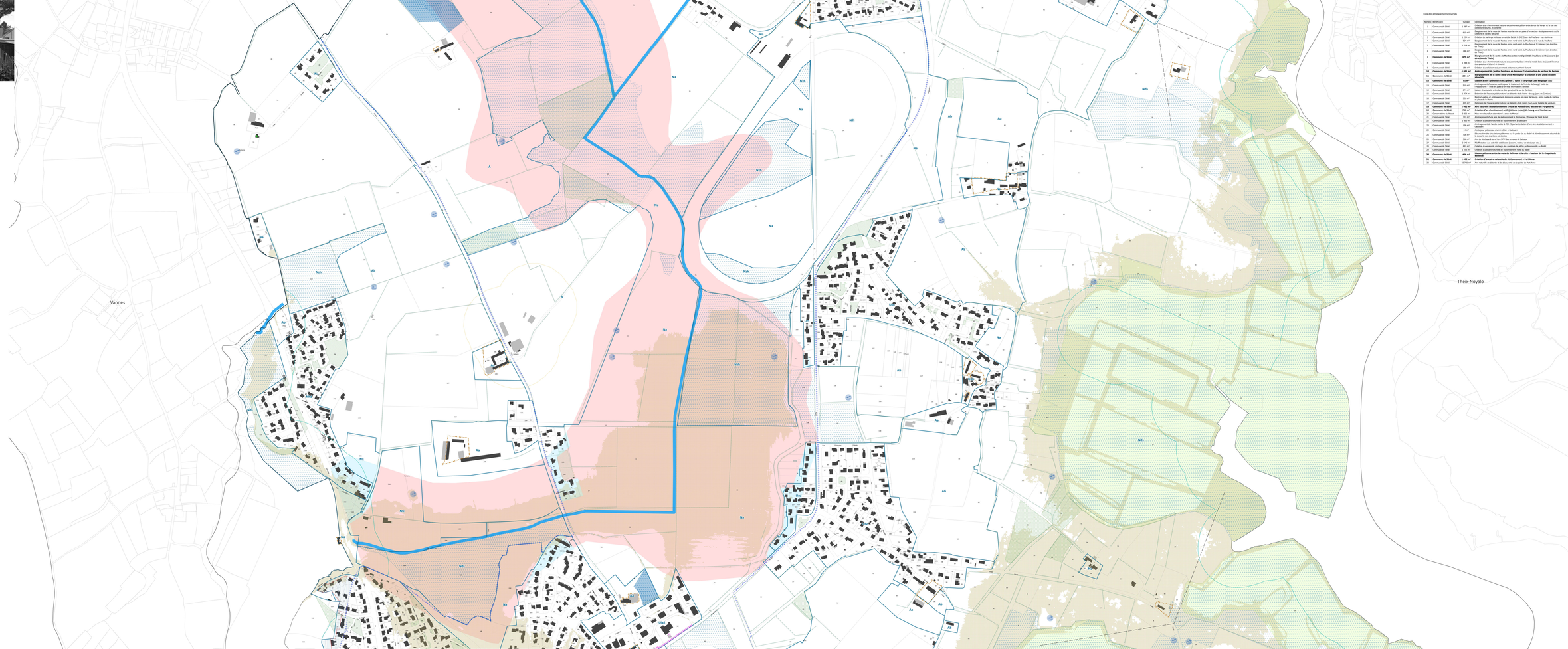
Vannes
Theix-Noyalo
Na
Nah
Nds
Ab
Aa
Ac
Ad
Ae
Af
Ag
Ah
Ai
Aj
Ak
Al
Am
Ao
Ap
Ar
Au
Ub
Ug
Ul
Um
Un
Up
Ur
Us
Ut
Uv
Uz
Ux
Uy
Ue
Uf
Ui
Uj
Uk

Plan Local d'Urbanisme de Séné

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

PLANCHE INFRACOMMUNALE N°3

Vu pour être annexé à la délibération du 19/02/2024
Le Président
Modesto Le Bihan, Sylvie Doale

0 100 m
1/2500

Planen HARDI ADAU 56 DDTM

LEGENDE

ZONES DU PLU
- Limite de zone

SECTEURS DE PROJET ET MOBILITÉS
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 6) a/CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Périmètre soumis à Orientations d'aménagement et de programmation (L151-7 CU)
- Périmètre de diversité commerciale (R151-37 CU)
- Linéaire commercial à préserver (R151-37 CU)
- Marge de recul des constructions par rapport aux voies

PRESCRIPTIONS LIÉES AU LITTORAL
- Marge de recul définie par rapport au front de mer (L151-19 CU)
- Limite des Espaces proches du rivage
- Limite haute de la bande littorale des 100m depuis la limite Terre-Mer (donnée à titre indicatif hors zone U)

LOGIQUE ET ELEMENTS DE LA TVB A PRESERVER
- Mare (L151-23 CU)
- Cours d'eau (L151-23 CU)
- Zone humide identifiée selon l'arrêté du 1er octobre 2009 sur les zones AU
- Zone humide validée par la Commission Locale de l'Eau (source : GMPAN)
- Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
- Espace vert commun (L151-19 CU)
- Espaces boisés classés (L113-1 CU)
- Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles

PATRIMOINE BÂTI A PRESERVER
- Cône de vue
- Secteur bâti avec prescriptions paysagères (L151-19 CU)
- Secteur d'intérêt patrimonial englobant le bâti (L151-19 CU)
- Patrimoine religieux (L151-19 CU)
- Secteur de présomption de sensibilité archéologique

RISQUES
- Secteur concerné par un aléa submersion marine (source : Porter à Connaissance du Préfet 2011)
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants vannetais - Zonage bleu
- Plan de prévention du risque inondation bassins versants vannetais - Zonage rouge

INFORMATIONS
- Construction récemment autorisée (source : commune)
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Périmètre sanitaire agricole (source : CASE)
- Limite parcellaire
- BAN sur
- BAN léger
- Limite communale

Vannes

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Surface	Destination
1	Commune de Séné	1 267 m²	Création d'un stationnement vacant occasionnel public entre la rue du Verger et la rue des Pommiers (Séné-Centre)
2	Commune de Séné	610 m²	Élargissement de la route de Nantes pour le mise en place d'un sentier de déplacements actifs (piétons & cycles)
3	Commune de Séné	1 184 m²	Élargissement de la route de Nantes entre le rond-point du Poulfloc et la rue du Bézier
4	Commune de Séné	524 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Poulfloc et la rue du Poulfloc
5	Commune de Séné	1 016 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Poulfloc et le Calvaret (sur direction Vannes)
6	Commune de Séné	290 m²	Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Poulfloc et le Calvaret (sur direction de Séné)
7	**Commune de Séné**	**670 m²**	**Élargissement de la route de Nantes entre rond-point du Poulfloc et St Colomban (sur direction Vannes)**
8	Commune de Séné	1 288 m²	Création d'un stationnement vacant occasionnel public entre la rue du Bézier de Lasse et l'avenue de la Vraie Croix (Séné-Centre)
9	Commune de Séné	186 m²	Création d'une liaison sécurisée(sentier piétonnier) rue Henri Dunant
10	**Commune de Séné**	**4 555 m²**	**Aménagement du jardin familiale et bien pour l'urbanisation du secteur de Nostéré**
11	**Commune de Séné**	**264 m²**	**Élargissement de la route de la Croix Neuve pour la création d'une piste cyclable**
12	**Commune de Séné**	**51 m²**	**Liaison sécurisée (piétons-cycles) entre l'Cycle à Energieux (ex Energiplus ESI)**
13	Commune de Séné	510 m²	Aménagement d'espaces publics pour le maintenir de l'entrée de bourg / route de Vannes (Séné-Centre) (Rue du Bézier de Lasse / Rue du Verger)
14	Commune de Séné	674 m²	Liaison douce/voirie entre la rue des genêts et la rue de Cardaux
15	Commune de Séné	1 574 m²	Extension de l'espace public naturel de sédiette et de talren - Tripoy (pare de Cardaux)
16	Commune de Séné	316 m²	Aménagement d'un stationnement (espace public) en cœur de bourg - entre Leclerc et Nutter et place de la Mairie
17	Commune de Séné	455 m²	Extension de l'espace public naturel de sédiette et de talren (sud-ouest Étiquin de Vannes)
18	**Commune de Séné**	**1 000 m²**	**Création d'un stationnement public (espace public) en cœur de bourg (Rue du Bézier)**
19	**Commune de Séné**	**745 m²**	**Création d'un stationnement public (espace public) du bourg vers Montauroux**
20	Conservatoire du littoral	2 208 m²	Place en valeur d'un site naturel - aire de Pianel
21	Commune de Séné	1 000 m²	Aménagement d'un espace naturel public - Tripoy - l'Passage de Saint Arnel
22	Commune de Séné	1 000 m²	Création d'une aire naturelle de stationnement à Cardaux
23	Commune de Séné	150 m²	Aménagement de l'accès rockers à 700 (à prévoir création d'une aire de stationnement à Cardaux)
24	Commune de Séné	15 m²	Boîte (aire collecte) au Mentin (Bézy à Cardaux)
25	Commune de Séné	718 m²	Mutualiser des circulations piétonnes sur la partie Est au Bodet et réaménagement aéraiel de la route de Bodet (Séné-Centre)
26	Commune de Séné	784 m²	Aire de Bodet à mettre en conformité avec le PPRL (entrée de cimetière)
27	Commune de Séné	2 501 m²	Réaffectation aux activités sédentaires (beauty, service de conciergerie, etc...)
28	Commune de Séné	857 m²	Création d'une aire de retournage des véhicules de gabrie professionnelle au Bodet
29	Commune de Séné	1 255 m²	Création d'une aire naturelle de stationnement route du Bézé
30	**Commune de Séné**	**400 m²**	**Aménagement d'une aire de retournage des véhicules de gabrie professionnelle au Bodet**
31	**Commune de Séné**	**1 483 m²**	**Création d'une aire naturelle de stationnement à Pont Aimé**
32	Commune de Séné	12 796 m²	Aire naturelle de sédiette et de talren (extension de la parcelle de Pont Aimé)